

YAMACHICHE.—V. L. guéri d'une maladie que l'on regardait comme incurable, après la promesse de faire chanter une messe, chaque année, au Sanctuaire du Rosaire.—ST-PROSPER.—Mme F. P. guérie d'une maladie de langueur.—ST-AURICE.—Prompte guérison d'un jeune enfant qui, par suite d'une chute, avait dans le cou une lésion qui le rendait incapable de remuer. Cette faveur a été obtenue par une Neuvaine à N. D. du Saint Rosaire.—ST-GRÉGOIRE.—Un Abonné aux Annales guéri d'un mal de dents très-violent, après la promesse de le publier dans les Annales.—LOUISEVILLE.—Un enfant de trois ans était tout couvert de pustules : sa mère le lava, à plusieurs reprises, avec de l'eau dans laquelle avaient trempé quelques feuilles de *Roses Bénites*. L'enfant a été parfaitement guéri.—MÉRIDEN.—Une petite fille de 6 ans guérie d'un rhumatisme inflammatoire, par l'usage des *Roses Bénites*.

WATERBURY.—L'enfant de M. G. est tombé du quatrième étage : il a une jambe cassée et le corps tout meurtri. Le médecin demanda un délai de neuf jours, pour voir si l'enfant relèverait de cette terrible chute. Il était sans connaissance : son état semblait désespéré. Je suis allée le voir le 3e jour, et je lui ai attaché au bras une médaille du Saint Rosaire, sa tête étant trop endolorie pour la lui passer au cou. Le même jour, l'enfant revint à lui ; il ne sent plus d'autre mal que la fracture de sa jambe qui guérira naturellement dans le temps voulu. Sincères actions de grâces à la Reine du T. S. Rosaire !

UNE AMIE DE LA FAMILLE.